Avenir de Safran

Compte-rendu de l'assemblée générale statutaire du 30 mars 2010 tenue dans l'auditorium Safran au Ponant de Paris

Le président Jacques Henry Dufour ouvre la séance à 10h40 et constate que, 29 membres étant présents et 14 représentés sur 72 personnes physiques et 2 personnes morales, le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

Il remercie Jean-Lin Fournereaux, président-directeur général de « Sagem Défense Sécurité », pour la mise à disposition de l'auditorium pour cette assemblée générale.

Quelques mots d'accueil et de remerciement sont alors prononcés par le président, il passe ensuite à l'ordre du jour de l'assemblée générale d'« Avenir de Safran »

1- **Rapport moral.**

Présenté par le président Jacques Henry Dufour, en annexe 1 au présent compte-rendu.

2- **Rapport financier.**

Présentés par le trésorier Roger Lafonta, les comptes sont certifiés par le censeur Hubert Cain, en annexes 2 et 3.

3- **Projets de budget et de cotisations pour 2010.**

Présentés par le trésorier, en annexe 4.

4- **Nomination du censeur**.

Le président remercie Hubert Cain et lui propose d'être reconduit en 2010, ce qu'il accepte.

Les quatre résolutions sont soumises aux votes de l'assemblée, elles sont adoptées à l'unanimité, annexe 5.

Renouvellement des membres du conseil :

Les 25 bulletins de vote reçus étant valides, les six candidats y figurant sont élus membres du conseil pour trois ans :

Michel Arnold	24 voix
Jean Besse	25
Alain Bosser	25
Robert Boulanger	25
Dan Lotan	20
Georges Sangis	25

Site Web :
Présentation par Georges Sangis du site « Avenir de Safran » qui comportera un forum et dont l'adresse est :

« avenir-de-safran**.**org »

Les adhérents ayant communiqué leur adresse électronique y recevront toutes informations utiles (mode d'emploi dit « tutoriel »), ainsi que les moyens d'accès personnalisés.

Le président clôt l'assemblée générale à 11h40 et la parole est donnée à Yves Imbert puis à Yves Leclère, Directeur générai adjoint de Safran en charge de la Branche Equipements.

Intervention d'Yves Imbert.

Il exprime son opinion personnelle quant au rapprochement Safran/Thalès de nouveau récemment envisagé, en annexe 6.

Intervention d'Yves Leclère.

Présentation de la Branche Equipements de Safran.

Avenir de Safran ANNEXE 1

Assemblée générale du 30 mars 2010

Rapport moral

Dans l'ensemble, l'année 2009 s'est révélée suffisamment porteuse des thèses défendues par AdS pour ne pas justifier d'interventions autres que celles, de droit pour ses adhérents-actionnaires, à l'A.G. annuelle de Safran.

Certes, les frontières entre les groupes Safran et Thalès ont fait encore l'objet de réflexions et de commentaires, mais sans désormais remettre en cause l'identité ni l'indépendance respective de ces groupes.

Par ailleurs, des « faiblesses temporaires » du groupe Safran subsistant lors de notre dernière assemblée ont été surmontées au cours de l'année 2009 :

- bonne fin des aménagements de périmètre, en sortie comme en entrée, et redéploiement de moyens (Safran Electronics, Fougères, zone $…)
- lancement du renouvellement de produits-clefs valorisant les partenariats (LEAP X avec GE, ensembles propulsifs moteur/nacelle pour la Chine…) ;
- gestion renforcée des risques économiques et financiers du groupe : valeurs d'exploitation, parité $/€ (volume et couverture) …

Les résultats du groupe pour l'année 2009 et leur présentation ciblée sur les acquis durables illustrent ces progrès. Ils ont eu visiblement un impact très favorable sur l'opinion d'une communauté financière devenue (durablement aussi?) réceptive aux attraits d'un groupe jugé assez souvent « mal-né ».

Comme vous avez peut-être pu le remarquer, les personnels du groupe ne sont pas restés non plus insensibles à ces progrès : des revendications salariales se sont manifestées.

Le quasi triplement en un an de l'action ne peut que satisfaire - sans forcément rassurer - ceux de nos adhérents qui étaient pessimistes lors de notre A.G. du 3 mars 2009.

A l'issue de cette réunion, votre Conseil avait pris en compte les critiques axées sur la communication financière du Groupe en encourageant le dépôt, à l'assemblée générale Safran du 28 mai 2009, de deux questions écrites à ce sujet.

Mr Jean-Paul Herteman, Président du Directoire, avait alors répondu, en ce qui concerne l'image boursière de Safran :

« Il me semble que les marchés comprennent de mieux en mieux le modèle économique de SAFRAN, sa stratégie et ses perspectives mais, dans le contexte actuel, il leur est encore difficile sans doute de passer du 'comprendre' au 'prendre en compte' »

Un an plus tard, la prise en compte des atouts de Safran paraît bien amorcée.

* * *
*

Des contacts informels ont permis à votre conseil d'être bien informé sur les réalisations 2009 du groupe, et l'attention des adhérents doit être attirée sur l'intérêt des documents présentés à la rubrique *« finances / présentations financières»* du site Safran : le matin même de la présentation des résultats aux investisseurs, la brochure support de cette présentation y était disponible, ainsi que les coordonnées d'accès à la téléconférence, en direct ou en différé.

Par ailleurs, les membres du club des actionnaires viennent de se voir proposer les visites de sites Safran pour 2010.

De façon à pouvoir être informée, et agir à l'assemblée générale de Safran en tant que telle, l'association est devenue actionnaire direct de Safran par acquisition de 10 actions nominatives. Cela ne doit pas faire obstacle, bien évidemment, à la participation physique des adhérents à l'A.G. Safran du 27 mai, fortement recommandée.
Pour mémoire, les actions nominatives permettent de recevoir les convocations et les documents utiles pour les votes (droits doubles pour actions détenues depuis plus de 2 ans)

Enfin, la mise en service du site web d'AdS a été décalée pour des raisons à la fois techniques et de gestion de l'information. L'orientation retenue devra favoriser les échanges (forum) par rapport à la simple reproduction d'informations accessibles par ailleurs (renvoi à d'autres sites). Une présentation du site AdS et de la façon pratique de l'utiliser a été préparée pour cette A.G..

AVENIR DE SAFRAN

SITUATION AU 31 DECEMBRE 2009

1).Nombres d'adhérents : personnes physiques : **76**
personnes morales **(ACARS,ACAM) : 2**

Association	ACARS	ACAM	SAGEM	Indépendant
Total : 75	45	16	14	1

2). Cotisations perçues en 2009 (*) :

Membres fondateurs :	15	300 €
Membres bienfaiteurs :	10	200 €
Membres cotisants :	30	300 €
sous-total :	55	800 €
Associations cotisantes :	2 (ACARS et ACAM)	150 €
Total	**57**	**950 €**

3). Paiements :

redevance LWS pour le site Internet :	97,92 €
fournitures de bureau :	35,27 €
pot pour assemblée générale :	223,91 €
divers :	33,00 €
achat de 10 actions SAFRAN :	145,21 €
Total :	**535,31 €**

4). Solde sur l'année : 414,69 €
5). Placement sur livret : 11,18 €
6). Résultat pour l'année 2009 : 425,87 €

7).Disponible au 31/12/08 : 955,70 €

8). Disponible au 31/12/09 : 1 381,57 €
dont livret : 1 111,18 €
dont compte bancaire : 270,39 €

(*) 5 membres ont payé leur cotisation 2009 en 2010.

****

ANNEXE 3

ASSOCIATION "AVENIR DE SAFRAN"

Rapport du censeur

En exécution de la mission qui m'a été confiée par notre Assemblée Générale, je vous présente le rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur

- le contrôle des comptes annuels de l'association "Avenir de Safran"
- la justification de mes appréciations

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration ; toutes les pièces justificatives m'ont été communiquées en temps utile par le trésorier.
J'ai pu m'assurer que ces comptes ne comportent pas d'anomalies significatives.

Je certifie donc que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière de l'association "Avenir de Safran" à la fin de l'exercice

Fait à Paris, le 30 mars 2010

Le censeur

Hubert Cain

AVENIR DE SAFRAN

PROJET DE BUDGET POUR 2010

1). Cotisations :

- Membres fondateurs et bienfaiteurs :	500 €
- Membres cotisants :	300 €
- Associations cotisantes :	200 €
- **Total** :	**1 000 €**

2). Dépenses :

- Hébergement du Site web :	100 €
- Compléments administratifs :	120 €
- Frais de fonctionnement (timbres, tirages,...) :	100 €
- Frais d'assemblée :	550 €
- Assurance :	100 €
- **Total :**	**970 €**

3). Résultat : **30 €**

4). Proposition de cotisations pour 2009 : inchangées :

- Membre fondateur et bienfaiteur :	20 €
- Membre cotisant :	10 €
- Associations : plus de 500 membres :	100 €
de 100 à 500 membres :	50 €
moins de 100 membres :	20 €

****

Annexe 5 au PV de l'AG du 30 mars 2010

Avenir de Safran (AdS).

<u>Résolutions votées lors de l'Assemblée Générale du 30 mars 2010.</u>

Première résolution : L'Assemblée approuve à l'unanimité le rapport moral présenté ce jour par le Président.

Deuxième résolution : L'Assemblée approuve à l'unanimité le rapport financier sur l'exercice 2009.

Troisième résolution : L'Assemblée approuve à l'unanimité le projet de budget 2009 et fixe le montant des cotisations pour 2010 :

Membre :	10€
Membre fondateur ou bienfaiteur :	20€
Association de plus de 500 membres : *Personne Morale*	100€
Association entre 100 et 500 membres : *Personne Morale*	50€
Association de moins de 100 membres : *Personne Morale*	20€

Quatrième résolution : L'Assemblée Générale nomme à l'unanimité comme censeur pour l'exercice 2010 :
Hubert Cain

Annexe 6

ASSEMBLEE GENERALE ADS DU 30.3.2010.

RESUME DU POINT DE VUE D'YVES IMBERT
SUR UN RAPPROCHEMENT SAFRAN- THALES .

1. Même si les actionnaires de Safran seraient aujourd'hui moins défavorisés qu'en 2007 , 2008 et 2009 , l'engagement d'un processus de regroupement par fusion de Safran et de Thalès ne se justifie toujours pas car :

- les synergies globales sont faibles ;
- les organisations des deux Groupes, l'une décentralisée par métier, l'autre matricielle, sont quasi-antinomiques ;
- nombre d'exemples montrent, qu'au delà d'un certain seuil, l'effet de taille, qui plus est obtenu par simple accolement, n'est pas un critère de réussite assurée sur le marché mondial.

2. En revanche des rationalisations ponctuelles entre les deux Groupes semblent indispensables et méritent d'être approfondies, notamment dans le domaine de la Défense. En effet le revirement de la politique de la DGA et la baisse des crédits militaires français n'autorisent plus l'existence de deux champions nationaux concurrents.

Trois solutions sont envisageables pour y parvenir:

- Signer des accords industriels et/ou de partenariat: ils risquent d'être insuffisants pour aboutir à des relations fructueuses dans la durée;

- Effectuer des cessions croisées d'actifs. Outre qu'une telle approche suppose une forte volonté bilatérale d'échanges à peu près équilibrés, elle doit surmonter deux autres obstacles majeurs: l'un d'ordre économique (difficile estimation en valeur absolue des biens apportés), l'autre d'ordre social (le syndrome de l'absorbé qui freine, voire empêche, l'établissement de relations sereines et confiantes);

- Créer des sociétés communes : ce n'est certes pas la panacée, mais cela permet de franchir les deux obstacles précédents(évaluations comparatives des apports et non plus en valeur absolue; les corps sociaux apportés sont sur un pied d'égalité). A priori, cette option est parfaitement réalisable dans la majorité des cas. De plus, elle n'exclut pas des échanges ultérieurs d'actifs lorsque les nouvelles sociétés ainsi créées auront atteint une situation de croisière .